

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE LIBÉRAL DU VALAIS

Paraissant le mardi et le vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Suisse : Un an fr. 8. Six mois fr. 4 50.

Trois mois fr. 3 50.

Etranger : le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION

On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.

On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

15 centimes la ligne ou son espace.

Adresser directement à l'imprimerie

Jos. BEGER, à Sion.

Canton du Valais.

Sion, 24 juin 1881.

Code fédéral des obligations

Nous donnons ci-après la traduction de la correspondance dont nous avons fait mention dans notre dernier Nro, en faisant connaître le vote des deux conseils sur le code des obligations. Cette correspondance, si nous ne nous trompons a été adressée au *Walliserbote* par un député valaisan au Conseil des Etats.

« L'objet le plus important à l'ordre du jour de cette session des Chambres était le traité des obligations. L'unification du droit avait été il y a dix ans, l'un des principaux objets visés par les partisans de la révision de la Constitution fédérale. Le projet de révision de 1872 embrassait l'unité de tout le droit civil et de la procédure civile. La révision de 1874 circoncrivit son action au droit des obligations en matière mobilière, capacité des personnes, poursuites pour dettes et liquidations. Déjà en 1864 le professeur Munzinger avait élaboré un projet de code de commerce. En 1867, on en avait proposé l'adoption par voie de concordat entre les cantons ; mais on jugea plus opportun de donner au projet un caractère général ayant trait aussi bien aux questions civiles qu'aux questions commerciales. La députation du Valais qui, à cette époque, avait pris part à la conférence, adhéra à cette proposition. La transformation du projet primitif fut donc de nouveau confiée au professeur Munzinger ; mais celui-ci étant mort en 1873, le professeur Frick de Zurich fut chargé de lui succéder. De nombreuses

commissions appelées jusqu'en 1877 à examiner le travail de M. Frick, le modifièrent et le simplifièrent. Parmi les notabilités qui prirent part à ce travail important, on cite MM. Bluntschli, professeur à Heidelberg, de Wyss à Bâle et Rivier à Bruxelles. Cette œuvre fut encore singulièrement améliorée sous l'habile direction de M. Wettli qui avait remplacé M. Anderwert au Département fédéral de Justice.

« Ont pris part à la rédaction actuelle : pour la langue allemande, MM. les professeurs Goldschmidt et Lovis à Berlin ; pour la langue française, MM. les professeurs Lehr et Carrard à Lausanne et Renault à Paris ; et pour la langue italienne, M. le professeur Serafini à Pise, le plus habile interprète contemporain de son pays du droit romain et traducteur des célèbres pandectes d'Arndt. La retouche finale de la commission de rédaction a généralement été trouvée heureuse.

« Les titres des personnes, des choses, des successions et du régime hypothécaire restent du domaine cantonal. Il en est de même du droit des obligations en matière immobilière, le projet ne réglant que les rapports mobiliers. Les moyens de preuves sont aussi du domaine de la législation cantonale ; les matières de cette nature sont assez clairement spécifiées dans le projet.

« Les rigueurs de la loi commerciale ne sont applicables qu'aux négociants inscrits sur les registres de commerce.

« Un caractère particulier de la loi consiste à laisser dans beaucoup de cas à l'appréciation du juge la décision du différend,

Le droit des obligations entrera en vigueur le 1er janvier 1883. Le Conseil des Etats ayant la priorité en cette matière, la commission a été unanime à en proposer l'adoption ; MM. Fischer et Hettinger, du parti catholique conservateur en faisaient partie. Les représentants de la Suisse primitive y adhèrent, guidés par les considérations : que l'art. 64 de la constitution fédérale consacre le principe de l'unification restreinte du droit ; que le projet présenté sera un puissant facteur d'ordre public dans leurs cantons ; qu'il ne renferme rien de contraire à leurs convictions religieuses ; qu'il serait, par le temps qui court, imprudent de réveiller les mauvais instincts de la majorité radicale par une opposition infructueuse. L'on savait du reste que le projet serait accepté par tous les représentants de la Suisse française. Dans cet état de choses, la députation du Valais, déterminée aussi par des motifs de convenance politique, se prononça en faveur du projet qui fut voté à l'unanimité par 34 voix. M. Rusch, député des Rhodes-Intérieures s'est abstenu. Sept membres étaient absents.

Dans la soirée du 21 juin un incendie a éclaté à Glarey, près Sierre et a consumé deux maisons d'habitation et trois granges. On ignore les causes de ce sinistre.

Le *Confédéré* reçoit de source autorisée une rude semonce pour avoir exprimé le désir de voir introduire en Valais, à l'instar de ce qui se pratique à Neuchâtel, une école préparatoire

9 FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ.

COLOMBA

PAR

Prosper Mérimée

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Il eut beau jurer que rien n'était plus plat qu'une ballata corse, protester que réciter des vers corses après ceux du Dante, c'était trahir son pays, il ne fit qu'irriter le caprice de miss Nevil, et ce vit obligé à la fin de dire à sa sœur : « Eh bien ! improvise quelque chose, mais que cela soit court. »

Colomba poussa un soupir, regarda attentivement pendant une minute le tapis de la table, puis les poutres du plafond ; enfin, mettant la main sur ses yeux, comme ces oiseaux qui se rassurent et croient n'être point vus quand ils ne voient point eux-mêmes, chanta, ou plutôt déclama d'une voix mal assurée la *serenata* qu'on va lire :

LA JEUNE FILLE ET LA PALOMBE.

« Dans la vallée, bien loin derrière les montagnes, — le soleil n'y vient qu'une fois tous les jours ; — il y a dans la vallée une maison sombre, — et l'herbe y croît sur le seuil. « — Portes, fenêtres sont toujours fermées. — Nulle fumée ne s'échappe du toit. — Mais à midi, lorsque vient le soleil, — une fenêtre s'ouvre alors, — et l'orpheline s'assied, filant à son rouet : — elle file et chante en travaillant un chant de tristesse ; — mais nul autre chant ne répondit au sien. — Un jour, un jour de printemps, — une palombe se posa sur un arbre voisin, — et entendit le chant de la jeune fille. — Jeune fille, dit-elle, tu ne pleures pas seule : — un cruel épervier m'a ravi ma compagne. — Palombe, montre moi l'épervier ravisseur ; — fut-il aussi haut que les nuages, — je l'aurai bientôt abattu en terre. — Mais moi, pauvre fille, qui ne rendra mon frère, — mon frère maintenant en lointain pays ? — Jeune fille, dis-moi où est ton frère, — et mes ailes me porteront près de lui. »

« Voilà une palombe bien élevée ! » s'écria Orso en embrassant sa sœur avec une émotion

qui contrastait avec le ton de plaisanterie qu'il affectait.

« Votre chanson est charmante, dit miss Lydia. Je veux que vous l'écriviez dans mon Album. Je la traduirai en anglais et je la ferai mettre en musique. »

Le brave colonel, qui n'avait pas compris un mot, joignit ses compliments à ceux de sa fille, puis il ajouta : « Cette palombe dont vous parlez, mademoiselle, c'est cet oiseau que nous avons mangé aujourd'hui à la crapaudine ? »

Miss Nevil apporta son Album et ne fut pas peu surpris de voir l'improvisatrice écrire sa chanson en ménageant le papier d'une façon singulière. Au lieu d'être en vedette, les vers se suivaient sur la même ligne, tant que la largeur de la feuille le permettait, en sorte qu'ils ne convenaient plus à la définition connue des compositions poétiques : « De petites lignes d'inégale longueur, avec une marge de chaque côté. » Il y avait bien encore quelques observations à faire sur l'orthographe un peu capricieuse de Mlle Colomba, qui plus d'une fois, fit sourire miss Nevil, tandis que la vanité fraternelle d'Orso était au supplice.

L'heure de dormir étant arrivé, les deux jeunes filles se retirèrent dans leur chambre. Là tandis que miss Lydia détachait collier, boucles

de vingt jours pour les jeunes gens appelés à subir les examens de recrues. Au dire du correspondant de la *Gazette*, qui semble se complaire dans l'état actuel de l'instruction publique en Valais, tout ce qu'il est possible de faire y a été fait.

Nous ne sommes pas tout-à-fait de son avis, quoique nous n'ignorions point que le Département a ordonné des répétitions dans les communes durant l'année; nous avons même publié sa circulaire; ce que nous recommandions, c'était une répétition préparatoire de 20 jours, précédant immédiatement les examens. Les recrues n'y auraient rien perdu.

Le *Confédéré* s'imprime bien à Sion et non en Chine, (nous ne parlerons pas du Japon où le progrès marche plus vite que chez nous); mais il n'en est pas pour cela plus à la portée de tenir ses lecteurs au courant des actes du gouvernement. On dirait que tout s'y passe en comité secret; la *Gazette* elle-même est muette sur la plupart des actes du pouvoir; c'est tout au plus si l'*Ami du Peuple*, qui semble être plus en faveur en haut lieu, nous donne de temps en temps des nouvelles de ce qui se passe en Conseil d'Etat du Valais. Si par un hasard quelconque, nous avons la chance de publier le compte-rendu d'une de ses séances, nous sommes accusé d'avoir écouté aux portes. Telle est la publicité chinoise dont nous jouissons.

Simplon et Mont-Blanc.

La commission parlementaire française qui a visité les régions du Simplon, du Petit-Saint-Bernard et du Mont-Blanc est probablement rentrée à Paris à l'heure qu'il est.

Les commissaires sont arrivés dimanche soir à Arona, où les attendait une délégation de trois membres de la ville et de la Chambre de commerce de Milan et M. Lommel, directeur de la compagnie du Simplon.

Le lundi il y eut course sur le lac Majeur, par bateau spécial, jusqu'à Stresa, de là à Domo-d'Ossola. M. le préfet de Novare, en mission à Pallanza, rejoignit la commission à Vogogna. Il y eut réception à Domo; un diner de 80 couverts réunissait, à la commission française, MM. le préfet de la province et le sous-préfet de Novare, les autorités municipales et la délégation de Milan, ainsi que d'autres invités.

bracelets, elle observa sa compagne qui retirait de sa robe quelque chose de long comme un busc, mais de forme bien différente pourtant. Colomba mit cela avec soin et presque furtivement sous son mezzaró déposé sur une table; puis elle s'agenouilla et fit dévotement sa prière. Deux minutes après, elle était dans son lit. Très curieuse de son naturel et lente comme une Anglaise à se déshabiller, miss Lydia s'approcha de la table, et feignant de chercher une épingle, souleva le mezzaró et aperçut un stylet assez long, curieusement monté en nacre et en argent; le travail en était remarquable et c'était une arme ancienne et de grand prix pour un amateur.

Est-ce l'usage ici, dit miss Nevil en souriant, que les demoiselles portent ce petit instrument dans leur corset?

— Il le faut bien, répondit Colomba en soupirant. Il y a tant de méchantes gens!

— Et auriez-vous vraiment le courage d'en donner un coup comme cela?

Et miss Nevil, le stylet à la main, faisait le geste de frapper, comme on frappe au théâtre, du haut en bas.

— Oui, si cela était nécessaire, dit Colomba de sa voix douce et musicale, pour me défendre ou défendre mes amis... Mais ce n'est pas

Les commissaires français se séparent ici du plus grand nombre de leurs hôtes et, accompagnés de M. Lommel, ils font en voiture le trajet intéressant et rapide de Domo jusqu'à Brigue.

Hier mardi, un train spécial franchissait en 70 à 75 minutes, les 80 kilomètres qui séparent Brigue de Martigny. MM. Pascal Duprat, président, et Lesguiller, député et directeur des chemins de fer de l'Etat, se sont rendus directement à Chamonix, tandis que M. l'ingénieur Reymond, député, a continué sa route sur Lausanne où un diner lui a été offert au buffet de la gare par le conseil d'administration de la compagnie du Simplon, auquel assistaient MM. de Crousaz et Borney, conseillers d'Etat; Joël, syndic; Cérésolle, Lommel et Monnerat, administrateurs et directeurs du Simplon; Bory-Hollard, Rambert et Chéronnet, administrateurs et directeurs de la Suisse Occidentale. A 4 h. M. Reymond est parti pour Paris, où il a dû rentrer ce matin.

(Nouvelliste Vaudois.)

Suisses à l'étranger. — Nous avons sous les yeux le XXe rapport annuel de la Société philanthropique Suisse à Buenos-Ayres pour l'exercice de 1880. La Société possède un actif de fr. 58,644,40. Elle a accordé l'année dernière des secours pour une somme de francs 12,482,40.

Les contributions des sociétaires se sont élevées à fr. 11,052 et les subventions de la Confédération et des cantons à fr. 700, dont fr. 50 du canton du Valais.

Parmi les membres actifs de la Société figurent 8 Valaisans et 2 Valaisannes, savoir: Arnold Maurice, Berguerand Joseph, Bocard Maurice, Bourband Antoine, Clausen Alexandre, Jaggi Albert, Kreuzberger Gaspard, Kreuzberger Alfred, Mmes Berthoud Marguerite et Biaggi Martina.

Dans la répartition des secours par canton, les Valaisans figurent pour la somme de francs 819,20.

Sur 364 membres de l'association, plus de la moitié appartiennent au canton du Tessin.

L'arrestation d'un voleur à Brigue a donné lieu à un incident amusant. Pendant la nuit, le

comme cela qu'il faut le tenir; vous pourriez vous blesser, si la personne que vous voulez frapper se retirait. Et se levant sur son séant: « Tenez, c'est ainsi, en remontant le coup. Comme cela il est mortel, dit-on. Heureux les gens qui n'ont pas besoin de telles armes! »

Elle soupira, abandonna sa tête sur l'oreiller et ferma les yeux. On n'aurait pu voir une tête plus noble, plus virgine. Phidias, pour sculpter sa Minerve, n'aurait pas désiré un autre modèle.

VI.

C'est pour me conformer au précepte d'Horace que je me suis lancé d'abord *in medias res*. Maintenant que tout dort, et la belle Colomba, et le colonel, et sa fille, je saisirai ce moment pour instruire mon lecteur de certaines particularités qu'il ne doit pas ignorer, s'il veut pénétrer davantage dans cette véridique histoire. Il sait déjà que le colonel della Rebbia, père d'Orso, est mort assassiné: or on n'est pas assassiné en Corse, comme on l'est en France, par le premier échappé des galères qui ne trouve pas de meilleur moyen pour vous voler votre argenterie: on est assassiné par ses ennemis; mais le motif pour lequel on a des

guet avait remarqué une lumière dans l'église. Il donna l'alarme au sacristain, qui prit avec lui un certain nombre de villageois vigoureux, armés de fourches, de haches, de pioches, etc. Ainsi équipée, la troupe pénétra dans le lieu saint, occupa portes et fenêtres et se mit à la recherche du voleur. Mais de voleur point. On avait beau fureter partout, on ne découvrait rien. Les braves allaient se disperser, l'oreille basse quand l'un d'eux poussa son voisin du coude et lui disant à l'oreille: « regarde là haut les statues des apôtres, il y en a une qui se remue. — « Voyez, s'écrie un autre de la troupe, il y a onze apôtres là haut, au lieu de douze et l'un d'eux a un chapeau! — En effet, en attendant arriver du monde, le voleur s'était aussitôt réfugié dans la chaire et de là avait gagné une corniche très élevée, où figuraient les statues des douze apôtres. C'est dans cette société qu'on alla le saisir, tremblant d'effroi pour le conduire en prison.

(Ami du Peuple.)

Confédération suisse.

TIR FÉDÉRAL.

La liste des prix d'honneur reçus jusqu'à ce jour pour le Tir Fédéral de 1881, accuse le chiffre total de fr. 90,898,37.

Nous nous faisons un devoir d'adresser encore une fois nos plus chaleureux remerciements aux généreux donateurs; et, comme la grande affiche du Tir Fédéral de 1881, qui comprendra aussi l'énumération des prix offerts, devra être livrée très prochainement à l'impression, nous prions instamment les personnes qui nous ont annoncé leurs dons, comme celles qui auraient également le dessein de contribuer à l'ornementation de notre Pavillon des prix, d'excuser au plus tôt leurs généreuses intentions, soit par l'envoi, soit par l'annonce officielle bien déterminée des prix qu'elles nous destinent.

Le Comité des Prix.

Presse. — La plupart des journaux cléricaux suisses sont dans une grande émotion depuis qu'on sait que quelques meneurs projettent la création, dans la Suisse allemande, d'un organe du tempérament de la *Liberté* de Fribourg. Ce que sera le nouveau journal, on se

ennemis, il est souvent fort difficile de le dire. Bien des familles se haïssent par vieille habitude, et la tradition de la cause originelle de leur haine s'est perdue complètement.

La famille à laquelle appartenait le colonel della Rebbia haïssait plusieurs autres familles, mais singulièrement celle des Barricini, et avait été poignardé ensuite par un parent de la demoiselle outragée. A la vérité, d'autres racontaient l'affaire différemment, prétendant que c'était un parent della Rebbia qui avait été séduit, et un Barricini poignardé. Tant il y a que, pour me servir d'une expression consacrée, il y avait du sang entré les deux maisons. Toutefois, contre l'usage, ce meurtre n'en avait pas produit d'autres; c'est que les della Rebbia et les Barricini avaient été également persécutés par le gouvernement génois, et les jeunes gens s'étant expatriés, les deux familles furent privées, pendant plusieurs générations, de leurs représentants énergiques.

(A suivre.)

le demande, quand on voit la *Liberta* du Tessin et l'*Ostschweiz* de St-Gall, craindre et blâmer la venue au monde d'un collègue dont les exagérations et les violences devront être incommensurables pour dépasser le niveau des leurs. Ce sera du pur Sonderbund!

Congrégations non autorisées. — Un de nos amis, de passage à Brigue dimanche passé, a été visiter le château Stockalper. Les Chartreux ne sont pas encore venus, mais tout est préparé pour les recevoir dans l'immeuble qu'ils ont loué, au cas où leur expulsion de la France viendrait à être décidée. De grandes réparations ont été faites et une quantité de cellules ont été aménagées. L'ameublement de ces cellules consiste, pour le moment, en une table en bois de sapin et un lit de fer. Il nous paraît très peu probable que les chartreux viennent de si tôt prendre possession de cette antique demeure; le fisc français participant assez largement aux bénéfices de leur fabrication de liqueurs, le gouvernement ferme l'œil sur la constitution illégale de cette congrégation.

(Revue.)

— M. Hitz, qui depuis 1864 remplissait à Washington les fonctions de consul général, et depuis treize ans celles d'agent diplomatique, a donné sa démission.

Cette démission a été acceptée par le Conseil fédéral avec remerciements pour les nombreux et excellents services rendus par M. Hitz à la Suisse et à des compatriotes aux Etats-Unis.

— Le Conseil fédéral proposera aux Chambres de ratifier la fusion des Sociétés Suisses, Occidentale et Simplon, sous le nom de : "Compagnie des chemins de fer de la Suisse Occidentale." aux conditions suivantes : 1^o La Compagnie fusionnée acquiert tous les droits et accepte toutes les obligations résultant des concessions des anciennes sociétés Suisse-Occidentale et Simplon; 2^o La compagnie fusionnée s'engage à présenter à la Confédération et au gouvernement du Valais un inventaire, arrêté à la date de la fusion sur l'état de la fortune de la Société du Simplon; en outre, celle-ci est responsable des déclarations faites, d'après le message, par ses délégués, relativement à quelques différends qui, sans toucher directement à la fusion, ont été discutés lors des négociations préliminaires; 3^o En raison de la fusion, le compte des frais d'établissement et d'exploitation des lignes ne doit en aucune manière être surchargé, et la Confédération se réserve le droit de l'examiner sous tous les rapports.

— Dans sa dernière séance, la Société démocratique de Winterthour a décidé de protester contre l'interdiction du congrès socialiste prononcée par le gouvernement de Zurich, et d'employer tous les moyens légaux pour arriver à l'annulation de cette décision. Elle reconnaît que lors de la fameuse assemblée tenue au Schutzenhaus, les discours de certains orateurs ont profondément indigné le peuple zuricois, mais elle estime qu'il s'agit avant tout de la garantie d'un droit constitutionnel et, non de sympathies ou d'antipathies.

De son côté, la *Voix des ouvriers*, organe des démocrates-socialistes, déclare carrément que le congrès aura lieu à Zurich, et cela malgré la défense du gouvernement.

Nouvelles des Cantons

ZURICH. — Dans sa séance constitutive, du 21 juin le Grand-Conseil a validé toutes les élections; il a ensuite procédé à la nomination des membres du Tribunal cantonal, de la Cour de cassation, du Tribunal de commerce, du Tribunal militaire, du Conseil d'éducation, du Conseil synodal, du Conseil de la Banque cantonale et de la commission de la Banque.

Les huit anciens membres du Tribunal cantonal ont été réélus au premier tour de scrutin, les trois nouveaux membres sont MM. Zurcher; avocat (Winterthour), Stocker, juge de district (Zurich), et Sulzer, juge de district (Winterthour).

Le recours des socialistes contre la décision du gouvernement interdisant dans le canton leur congrès projeté, a été renvoyé à une commission composée de cinq membres, laquelle fera son rapport dans une session extraordinaire.

Ensuite la session a été close.

Nouvelles Etrangères.

France.

Les premières troupes de la brigade Vincendon revenant de l'expédition de Tunisie ont débarqué à Marseille avec le général.

Au moment du défilé dans la rue de la République des coups de sifflets partirent du "club national italien".

Après le défilé la foule s'est amassée devant le cercle, elle manifesta aussitôt l'intention d'en arracher l'écusson.

Malgré l'opposition du préfet et de la gendarmerie, deux personnes réussirent à détacher l'écusson.

De part et d'autre l'exaspération était à son comble dans cette grande ville habitée en ce moment par plus de 40,000 ouvriers italiens. Malgré l'intervention de la police et de la force armée, les désordres continuèrent. Rixes générales, assassinats, bandes armées, cinq ou six morts, deux cents blessés, autant d'arrestations, voilà le bilan de trois sanglantes journées, voilà le résultat des huées parties du club italien à l'entrée des troupes françaises. Avec le sang bouillant des deux peuples, il est à craindre que tout ne soit pas fini, malgré les mesures rigoureuses prises par les autorités françaises.

Mercredi passé au Champ-de-Mars ont eu lieu des expériences d'extinction instantanée d'incendie. Le souvenir des récents sinistres avait attiré, sur le champ d'expérience plus de vingt mille personnes.

Les expériences ont parfaitement réussi, celle qui a le plus impressionné le public a été l'extinction d'un lac de goudron auquel on avait mis le feu. Ce lac mesurait 150 mètres de superficie et contenait 3000 kilos de goudron.

Les flammes atteignaient la hauteur d'un 3^{me} étage, et une colonne de fumée noire, d'une immense étendue, obscurcissait le ciel. Un homme, porteur de l'appareil, a éteint cette masse incandescente en moins d'une minute.

Italie

Le *Diritto* annonce que le ministre des affaires étrangères a accordé à M. Maccio, consul d'Italie à Tunis, un congé qui lui a été demandé par M. Maccio lui-même.

— Aux élections supplémentaires de 13 con-

seillers municipaux pour Rome, la moitié des électeurs inscrits ont voté. Ont été élus : onze candidats de la liste cléricale, dont trois purs et huit libéraux modérés.

Rome 20 juin. — Dans le consistoire le pape a prononcé une allocution. Puis il a ordonné au cardinal Bartolini de lire les actes de la cause du bienheureux de Rossi et a demandé le placet des cardinaux, qui ont été unanimes à l'accorder. Il en a été de même pour le bienheureux Benoît Labro. Le pape, en terminant son allocution a remercié les cardinaux.

Demain, chez le cardinal Bartolini, aura lieu une réunion des prélats de la congrégation des rites, préparatoire à l'introduction du martyre, attesté par des miracles, de Pierre-Louis-Marie Chanol, mariste, premier martyr de l'Océanie, mort à l'île Tutuna le 23 avril 1841.

Espagne.

Le consul espagnol à Oran envoie des détails horribles sur l'assassinat de nombreuses familles espagnoles par les insurgés près de Saïda.

Russie.

Le comité nihiliste a de nouveau adressé à l'empereur de Russie un manifesto dans lequel il l'adjure, au nom de ce qu'il a de plus cher, d'accomplir enfin les réformes politiques et économiques projetées par son père, et mentionnées dans la proclamation de l'empereur actuel, en date du 11 mai dernier. Le comité demande que le peuple russe soit enfin délivré de la tyrannie sous laquelle il gémit depuis des siècles et qu'il soit mis un terme aux déprédations d'une administration corrompue et qui ruine de toutes manières le pays. Contrairement aux autres écrits de ce genre publiés dès l'assassinat d'Alexandre II, ce dernier manifesto a menacé de mort l'empereur, sa famille et ses principaux conseillers.

La cour est actuellement à Peterhof.

Revue

Turquie.

Nous lisons dans la *Gazette de Cologne* : "La bande de brigands grecs dont le chef est le fameux Niko vient de commettre un crime atroce : elle a volé deux jeunes filles de 17 ans, appartenant à deux familles différentes; elle exigeait une certaine rançon pour leur liberté. Le père de l'une d'elles a payé la somme, et les brigands lui ont envoyé sa fille; l'autre père, qui n'avait pas mis autant d'empressement à payer, a reçu le cadavre de son enfant coupé en morceaux!"

VARIÉTÉS

Un écho algérien qui donne une idée de la façon dont les Arabes entendent la justice.

Un naturel d'Alger a marié sa fille à un Français.

L'autre jour la jeune femme va tout en pleurs se plaindre à son père de ce que son mari l'a souffletée.

— Il a osé lever la main sur toi! s'écrie l'Arabe avec indignation.

— Oui, mon père.

— C'est l'injure la plus grave qu'il puisse me faire et cela crie vengeance.

Et pif! Il administre à la jeune femme une "giroflée à cinq feuilles", en s'écriant :

— Retourne vers ce misérable et dis-lui quel homme je suis. Il a frappé ma fille; j'ai frappé sa femme, nous sommes quittes.

ANNONCES.

BAL CHAMPÊTRE

le mercredi 29 Juin, à St-Pierre-des-Clages

94-

2-1

BIJOUTERIE

Imitant parfaitement l'or. Envoyé pour 2 fr. — Bazar, Oberdorfsgasse 4, Zurich.

95

Le soussigné vient de recevoir un grand assortiment de verres à vitres. Mesures diverses. — Prix modérés. Antoine PEDRONI

Ferblantier - vitrier
Saxon-les-Bains.

96-3-1

RESTAURANT TAVERNIER

Rue des Remparts, Sion

Diners à prix fixe à la carte. — Pension à prix réduit. — Chambres meublées. — On peut y avoir des glaces tous les dimanches et fêtes ainsi que sur commande. 97-3-1

Abbaye de Crebelley.

Le tir est fixé au dimanche 3 juillet, à No-ville.

Appel à 7 heures du matin. 92-1-1

TIR.

La Société de la Cible de St-Maurice donnera son tir annuel aux armes de guerre et de Stand les 1, 2 et 3 juillet. Invitation cordiale aux amateurs. 90-4-3

LE COMITÉ.

EXPOSITION SUISSE D'AGRICULTURE
A Lucerne

EN OCTOBRE 1881

Le commissaire cantonal rappelle au public agricole que le terme fatal des consignes pour les sections des produits, fruits, vins, fromages, beurre et celle de l'enseignement agricole est fixé au 1er juillet prochain. — Prière instante de ne pas perdre du temps. — On attend de nombreuses inscriptions. Demander les formulaires d'inscription au soussigné.

Sierre, 8 juin 1881.

85-6-4

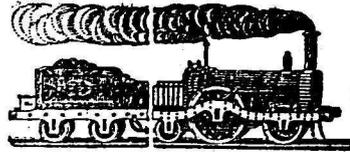
J. M. DE CHASTONAY.



Excellent remède pour les personnes pauvres de sang, d'une digestion difficile et d'un faible système nerveux Bitter de santé diététique de premier ordre.

Prix par bouteille avec mode de s'en servir fr. 2. 50.

Dépôt à la Pharmacie de Quay, à Sion.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU SIMPLON.

Emprunt hypothécaire de 3 millions de francs

Le coupon semestriel de Fr. 12. 50 c. par obligation échéant le 1er Juillet 1881 sera payé sans frais dès cette date aux Caisses ci-après :

Sion : Caisse centrale de la Compagnie.
Montreux : Banque de Montreux.
Vevey : Genton et Cie, banquiers.
Lausanne : Banque cantonale vaudoise,
Neuchâtel : Châtelain, Claudon et Cie, banquiers.
Genève : A. Royet et Cie, banquiers.
Montbéliard : E. Meyer, fils, banquier.
Paris : L. et R. Cahen d'Anvers et Cie, banquiers, 59, rue de la Victoire.

Lausanne, le 15 juin 1881.

93-2-1

LA DIRECTION.

VINS ET SPIRITUEUX.

La maison SIMON STEIGMEIER, de Cette, Bordeaux et Genève expédie ses vins garantis purs, naturels et de tout 1^{er} choix aux prix suivants :

Vin du Midi, qualité supérieure, la	
pièce, 220 litres	fr. 110
1/2 pièce, 110 litres	» 58
Vin blanc, qualité supérieure, la pièce,	
220 litres,	fr. 120
1/2 pièce 110 litres,	» 65
Mâcon, vieux, bon ordinaire, la, pièce	
216 litres	fr. 145
1/2 pièce, 108 litres	» 75
Bordeaux vieux, rouge et blanc, la	
pièce, 228 litres,	» 180
1/2 pièce, 114 litres,	» 95
Pour les qualités de vins supérieures prix	
courants et échantillons sur demande.	
Cognac, Rhum — Eau-de-cerises — Marc —	
Vermouth.	

Fûts à retourner en gare Genève

Marchandise prise en gare Genève. Le droit fédéral et le transport depuis Cette, Mâcon, Bordeaux, payé jusqu'à Genève est compris dans les prix ci-dessus.

S'adresser exclusivement pour les commandes à M. SIMON, 10, rue des Voirons et No 15 rue des Gares à Genève.

Jos. ANTILLE

négociant, à Sion

rappelle à l'honorable public qu'il est fourni en marchandises de toutes sortes, se livrant à des prix modiques. Il s'efforcera, comme du passé, à justifier la confiance de ceux qui la lui accorderont. Un grand choix de cierges et de bougies faisant partie d'objets religieux, vient encore s'ajouter à la variété de ses marchandises. Il recommande aussi son grand choix de registres, carnets, porte-feuilles, fournitures d'écoles et de bureaux, coutellerie, articles pour fumeurs au complet des maisons les plus renommées. Un rabais est accordé en prenant cent cigares ou par douzaine, soit le paquet. 81-3-2

On demande de suite des cuisinières, filles de cuisine, filles de chambre, sommelières.

S'adresser au Bureau Clavel-Contesse Vevey. 81-4-4

« ON DEMANDE pour Vevey, une bonne repasseuse »

« S'adresser — Bureau Clavel Contess., à Vevey. 89 3 3

Boulangerie

A louer au centre du village de Vouvry, maison Fumey. Entrée le 15 juillet. Conditions favorables.

S'adresser à Monsieur Antoine Krugger, propriétaire des moulins de Vouvry. 88-4-4

AVIS.

VENTE DE VIGNE A CHARRAT.

On offre à vendre, territoire de Charrat, au lieu dit, *des Esserts*, dans une bonne situation, mi-côtes, une vigne fendant-arvine, de 343 toises locale (3 ares et 5 mètres. — S'adresser pour les conditions, à M. Antoine Simonnetta, négl. à Martigny-Bourg. 85-3-3

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LAITERIE

RECETTES DE LA SEMAINE

du 5 Juin au 11 Juin

La vente du lait a été de 1,057,263 litres.

Soit par jour, 151,037 litres.

Recettes de la vente du lait . . fr. 221,665 15

Recettes diverses fr. 72,095 70

Total pour la semaine fr. 293,760 85

Soit par jour 41,965 fr.

Recettes depuis le 3 avril . . . fr. 2,567,682,01

TOTAL à ce jour fr. 2,861,342 86

Pour le Conseil d'Administration,

Le Secrétaire général, A DELALONDE.

siège social de la société

146, Rue de Rivoli, Paris.

Cors aux pieds.

Guérison prompte et radicale par la pommade anglaise. Prix fr. 1. — Dépôt chez MM. les pharmaciens Müller à Sion, Morand à Martigny, de Chastonay à Sierre, Tamarcaz à Sembrancher, et de Dwingt à Saxon. (H-3137L)

AVIS.

Le soussigné informe le public qu'il a repris ses occupations et se recommande comme par le passé à son honorable clientèle.

82-3-3

Jos. EHLER, orfèvre

SION. — IMPRIMERIE JOS. BEEGER.